## Extrait de naissance :

Où s'adresser : à la mairie du lieu de naissance Renseignements et pièces à fournir : pièce d'identité

# Extrait de mariage :

Où s'adresser : à la mairie du lieu du mariage

Renseignements et pièces à fournir : pièce d'identité et date du mariage

# Extrait de décès :

Où s'adresser : à la mairie du lieu de décès

Renseignements et pièces à fournir : nom de famille du défunt et date du décès

## Reconnaissance pré-natale pour les personnes non mariées :

Où s'adresser : à la mairie du domicile

Renseignements et pièces à fournir : avant la naissance de l'enfant, les futurs parents doivent se présenter en mairie munis chacun de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Mariage:

Où s'adresser : à la mairie du domicile d'un des futurs époux

Dossier à présenter avant le mariage

### Déclarer un décès :

Où s'adresser : à la mairie du décès

Renseignements et pièces à fournir : livret de famille du défunt + certificat du médecin qui a constaté le décès + carte d'identité du déclarant

## Carte Nationale d'Identité ou Passeport :

Où s'adresser : à une mairie équipée d'une station de recueil biométrique

Voir aussi Dossier à constituer pour obtenir une carte nationale d'identité et Dossier à constituer pour obtenir un passeport

# Inscription sur les listes électorales :

Où s'adresser : à la mairie du Domicile

Renseignements et pièces à fournir : livret de famille ou carte nationale d'identité et justificatif de domicile

### Carte grise:

Les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « carte-grise », se font en ligne :

- via le site de l'ANTS : <a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr">https://immatriculation.ants.gouv.fr</a>
- ou bien auprès de garagistes agréés par la préfecture en cas de difficulté dans la numérisation de ces démarches : trouvez un garage automobile en Haute-Vienne

Pour connaître le coût moyen d'une carte grise et se mettre à l'abri des arnaques, vous pouvez vous référer à ce guide informatif. Retrouvez comment faire pas à pas votre carte grise <u>ici</u>.

### Changement de domicile :

#### Renseignements et pièces à fournir :

- à l'arrivée : se présenter à la mairie muni de son livret de famille ou de sa carte d'identité
- au départ : signaler à la mairie la date de départ et la nouvelle adresse

## Autorisations d'urbanisme :

Tout sur les déclarations et autorisations nécessaires selon votre projet : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319</a>

### Recensement citoyen:

Cette démarche est à faire dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès de votre mairie ou sur : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054